

L'an deux-mille-vingt-trois,
le quatorze février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 08 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY,
M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,
M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET,
Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT,
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

M. ARNAUD: Pouvoir donné à Mme TEYSSIER
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme VINSON: Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

EXCUSEE:

Mme BENABDESLAM

n° 20230214_D_002

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Rapport
d'Orientations
Budgétaires 2023

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'en application des dispositions des articles L. 5211-36, L. 2312-1 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans le délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Après en avoir présenté les orientations budgétaires pour l'année 2023 selon le rapport d'orientations budgétaires ci-joint, un débat s'en suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :